



Le 26 février 2019

**Modalités de mise à disposition ou de consultation
des documents préparatoires à l'Assemblée Générale des Actionnaires**

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de TF1 se tiendra :

le jeudi 18 avril 2019, à 9h30,
1 quai du Point du Jour – 92100 Boulogne Billancourt.

Les actionnaires seront appelés à statuer notamment sur les comptes de l'exercice 2018 et le versement d'un dividende de 0,40 € par action, avec mise en paiement le 2 mai 2019.

L'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires – BALO - du 20 février 2019 contient l'ordre du jour, les projets de résolutions proposées par le Conseil d'Administration, ainsi que les principales modalités de participation et de vote à cette Assemblée.

Il est consultable sur le site internet de la Société www.groupe-tf1.fr – rubrique Investisseurs - Espace Actionnaire - Assemblée Générale.

Le rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions soumises à l'Assemblée Générale peut dès à présent être consulté sur ce site, sur lequel seront également publiés, à compter du 7 mars 2019, le document de référence 2018 de TF1, puis, à compter du 28 mars 2019, les autres informations et documents destinés à être présentés à l'assemblée.

Tout actionnaire pourra demander par écrit, dans les conditions et délais précisés à l'article R. 225-88 du Code de commerce, à la société TF1 - Service Juridique – 1 quai du Point du Jour – 92100 Boulogne Billancourt, de lui envoyer, à l'adresse postale indiquée par ses soins, les documents et renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R. 225 - 83 du Code de commerce.

Tout actionnaire pourra, dans les conditions et délais précisés aux articles R. 225-89 et R. 225-90 du Code de commerce, prendre connaissance, au siège social, - Service Juridique – 1 quai du Point du Jour – 92100 Boulogne Billancourt, des documents et renseignements visés par ces articles.